

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/25-118

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2019 modifié et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de Bourg-la-Reine ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu la Décision Municipale en date du 22 novembre 2024, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n° ST/25-091 en date du 3 avril 2025 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement entre le 17 et le 27 avenue Galois, en raison de l'extension du réseau de caméra de surveillance du 14 au 25 avril 2025 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté n° ST/25-091 formulée par SOGETREL en date du 28 avril 2025 ;

Considérant que les travaux d'extension du réseau de caméra de surveillance dans l'avenue Galois à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/25-091 jusqu'au 23 mai 2025 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
SOGETREL 35 boulevard Courcerin 77185 Lognes	
Descriptif des travaux :	Extension d'un réseau de caméra de surveillance
Adresse des travaux :	Entre le 17 et le 27 avenue Galois

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/25-091 en date du 3 avril 2025 est prorogé jusqu'au 23 mai 2025, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Gallieni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 5 mai 2025

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le **12 MAI 2025**